

BILAN 2011

DE LA SECURITE ROUTIERE

DANS LE DEPARTEMENT DU CHER

DOSSIER DE PRESSE

Le vendredi 10 février 2012 à 16H
Salon champagne berrichonne
DDT
6 place de la pyrotechnie à Bourges

SOMMAIRE

- 1 / Accidentologie : bilan 2011
- 2 / zones de vigilances accrue et radars pédagogiques
- 3 / Cohérence des limitations vitesse
- 4 / Commission consultative des usagers pour la signalisation routière
- 5/ Plan départemental d'actions de sécurité routière

Annexes : -bilan 2011 accidentologie et analyse des accidents mortels
- Formulaire CCUSR

Contacts presse :

- **Sophie DEROUARD** - ☎ 02 48 67 34 31/ 06 70 64 78 86 - sophie.derouard@cher.gouv.fr
- **Chantal LEBLANC** - ☎ 02 48 67 34 36 - chantal.leblanc@cher.gouv.fr
- **Catherine BERGER** - ☎ 02 48 67 34 79 - catherine.berger@cher.gouv.fr

Télécopie : 02 48 67 34 37

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - 18020 BOURGES Cedex - <http://www.cher.gouv.fr>

Accidentologie : bilan 2011

BILAN PROVISOIRE 2011

Accidents corporels : 381

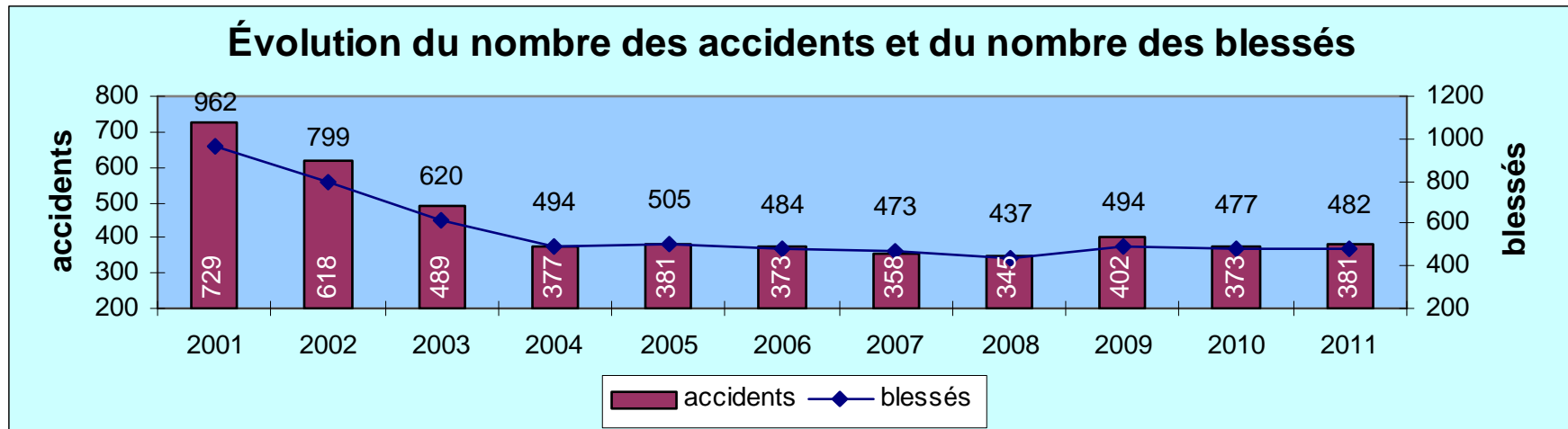
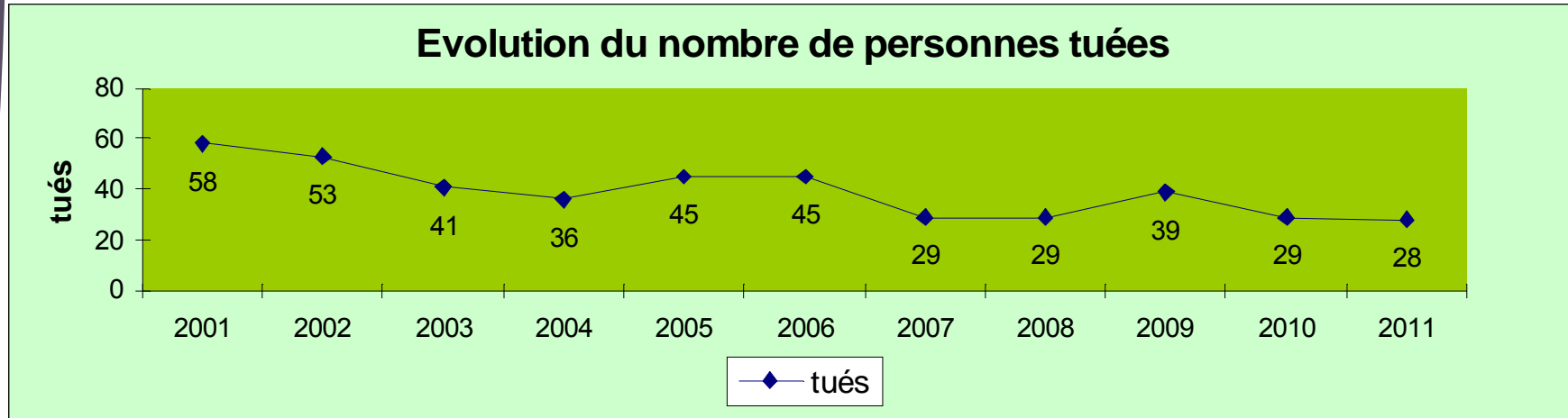
Tués : 28

Blessés : 482

Évolution 2009 – 2011

	2009	2010	2011	Écart 2010-2011
Accidents corporels	402	373	381	+ 8 (+ 2,1%)
Tués	39	29	28	- 1 (- 3,4%)
Blessés	494	477	482	+ 5 (+ 1,0%)

Accidentologie : bilan 2011



Accidentologie : bilan 2011

Typologie et factorialité

Parmi les 27 accidents mortels

- ✓ 33% : présence d'alcool et/ou de stupéfiant chez un conducteur au moins (26% avec alcool)
- ✓ 37% : part des véhicules seuls en cause
- ✓ 22% : part des collisions frontales

Parmi les 28 tués

- ✓ 29% : part des tués chez les 18-24 ans (8/28)
- ✓ 29% : part des usagers vulnérables tués (8/28)

Zones de vigilance accrue et radars pédagogiques

Zones de vigilance accrue, « zones dangereuses »

Instructions ministérielles : juin et septembre 2011

Consultation des gestionnaires : août et septembre 2011

Réunion de travail avec les gestionnaires : octobre 2011

Les radars pédagogiques : les programmes d'action

- Remplacement des panneaux d'indication des radars
- Installation en zones de vigilance accrue hors agglomération (10 équipements sur le réseau départemental)
- Installation en agglomération (financés par subvention aux communes sur le budget PDASR)

Cohérence des limitations de vitesse

Contexte :

Comités interministériels sécurité routière

Instruction ministérielle : novembre 2011

Consultation des gestionnaires, réseau national : déc. 2011

Objectifs :

Vérifier et améliorer la lisibilité et la compréhension des limitations de vitesse

Le respect des limitations de vitesse est un enjeu essentiel pour la sécurité de la circulation sur les routes et autoroutes.

Commission consultative des usagers pour la signalisation routière

Contexte :

Comité interministériel du 6 juillet 2006

Comité interministériel du 13 mai 2011

Objectif :

Rendre la signalisation plus pertinente

**« La signalisation doit être respectable
pour être respectée »**

[Projet de traitement des demandes](#)

[Interface internet](#)

Actions de Sécurité routière



Mise en œuvre de la politique locale

Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)

Bilan 2011

- Enjeu alcool : lutte contre l'alcool au volant

Printemps de Bourges, action TGI, communication renforcée et actions à l'occasion des fêtes de fin d'année, sensibilisation du public jeune

- Enjeu deux-roues motorisés : réduction de l'accidentalité des usagers de 2RM

Semaine du deux-roues motorisé, relais Calmos et pause motards

Plan départemental d'actions de sécurité routière

Bilan 2011 (suite)

Enjeu jeunes : réduction de l'accidentalité (< 24 ans)

- De nombreuses actions portées par les différents partenaires associatifs et institutionnels de la maternelle à l'enseignement supérieur

Enjeu vitesse : lutte contre les vitesses excessives

- Poursuite du déploiement des dispositifs de contrôle sanction automatisé, installation des radars pédagogiques

Enjeu seniors et risque professionnel :

- Soutien aux associations dans le cadre de l'animation de sessions de sensibilisation aux risques routiers à destination des seniors
- Soutien aux entreprises en lien avec la CARSAT pour l'organisation et l'animation d'actions

Plan départemental d'actions de sécurité routière

Perspectives 2012

Enjeux alcool, vitesse, deux-roues motorisé, jeunes :

- Renforcement de la lutte contre l'alcool au volant
- Reconduction de la semaine du deux-roues motorisé axée principalement sur la sensibilisation des jeunes à la conduite d'un 2RM
- Poursuite du déploiement des radars pédagogiques et autres dispositifs de contrôle sanction automatisé

Élaboration du document général d'orientations 2013-2017

Élaboration du plan départemental de contrôles routiers

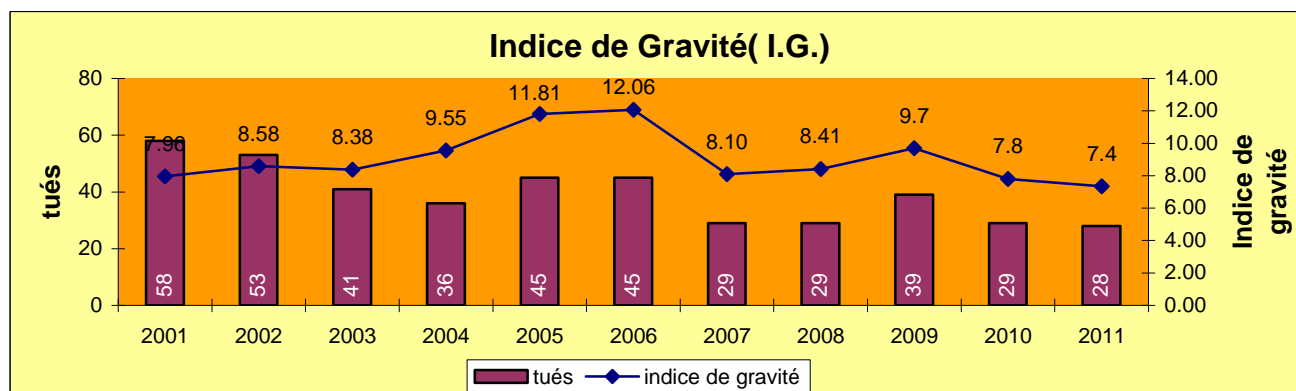
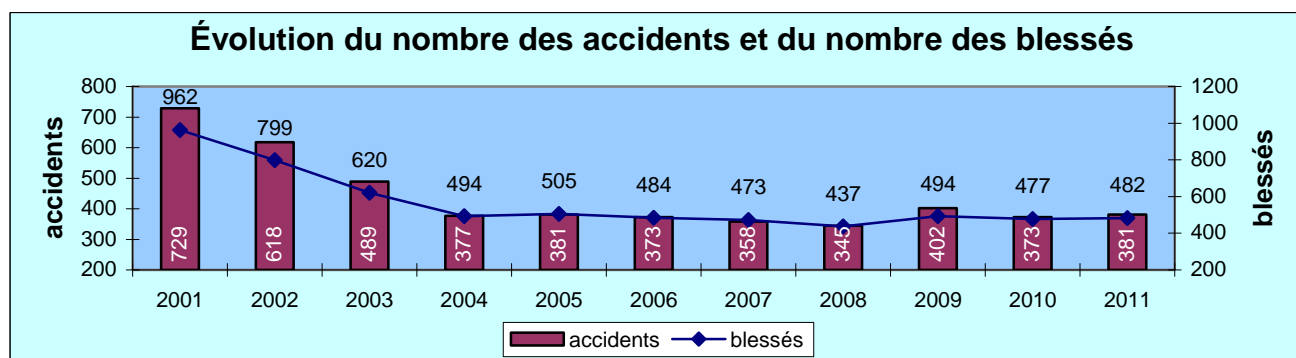
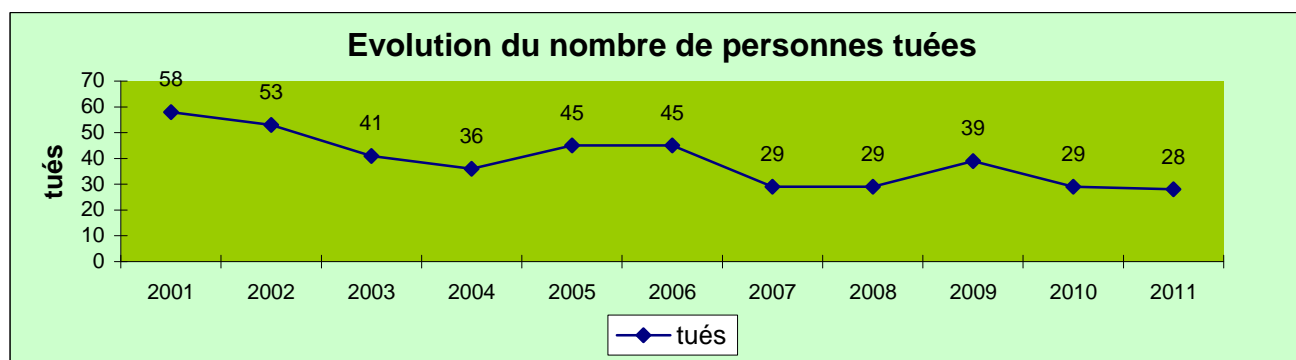
ANNEXES

BILAN PROVISOIRE 2011 ACCIDENTOLOGIE DANS LE CHER

ACCIDENTS CORPORELS : 381
TUÉS : 28
BLESSÉS : 482

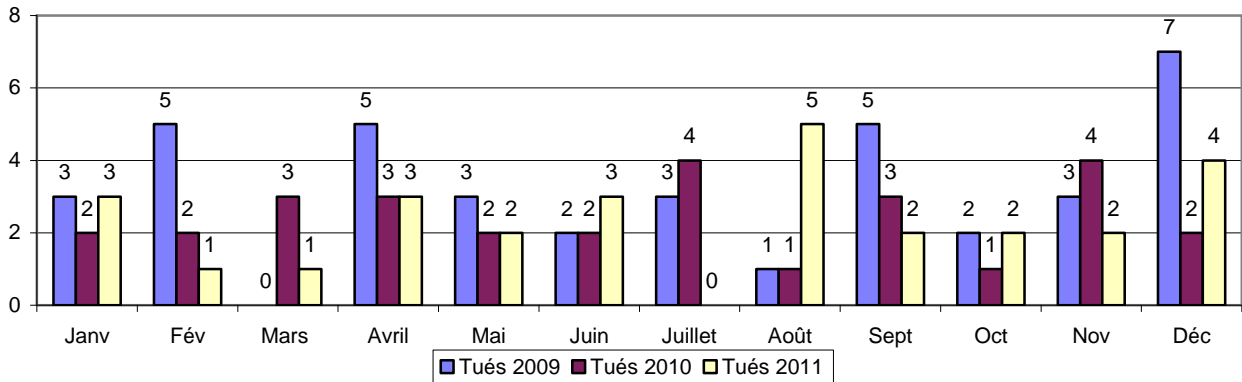
I. Évolution de l'accidentologie 2009-2010-2011

	2009	2010	2011	Écart 2010-2011	
Accidents corporels	402	373	381	+8	soit une augmentation de 2,1 % du nombre des accidents (- 3,1% au niveau national)
Tués	39	29	28	-1	soit une diminution de 3,4 % du nombre des tués (- 0,6% au niveau national)
Blessés	494	477	482	+5	soit une augmentation de 1,0 % du nombre des blessés (- 4,2% au niveau national)



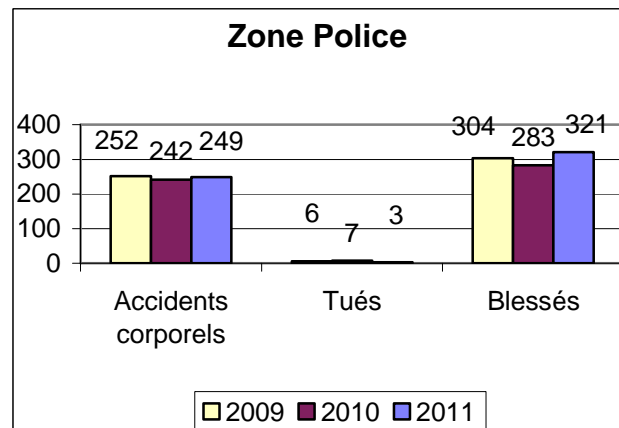
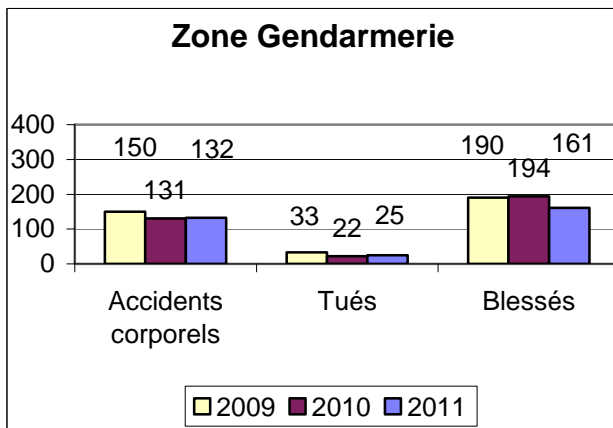
II. Analyse des accidents mortels

a) Évolution mensuelle 2009-2010-2011



En 2011, le mois d'août a été le plus meurtrier. En cumul sur les trois ans, les mois d'avril et de décembre ont été les plus accidentogènes.

b) Évolution par zone de compétence



Zone Gendarmerie

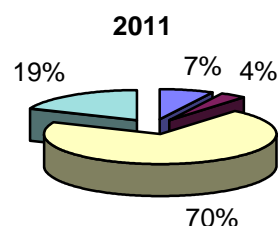
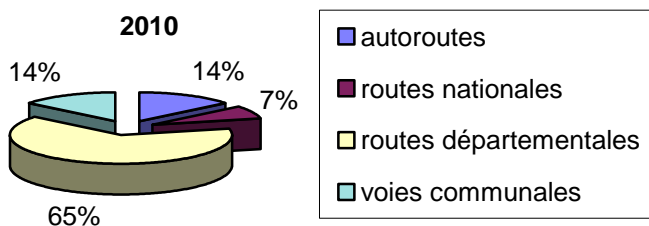
85% des accidents mortels sont constatés en zone gendarmerie, 15% en zone Police. (75% et 25% en 2010).

Zone Police

En 2011, on observe une forte diminution des accidents mortels en zone police, le nombre des accidents corporels reste stable. 65% de ces accidents (249/381) ont lieu au sein de cette zone, au sein de laquelle on compte 67% des blessés.

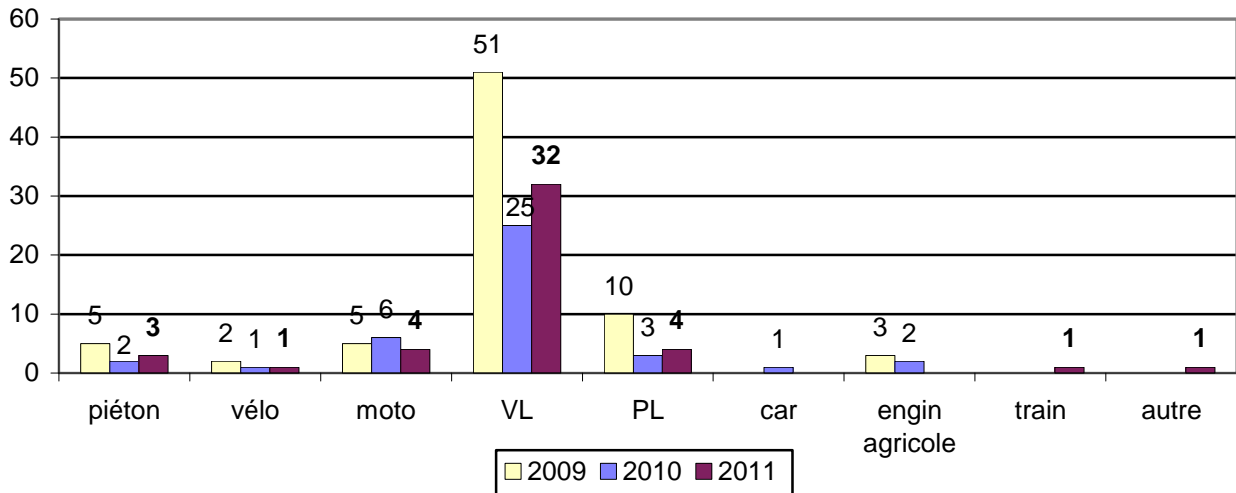
On note une moindre gravité des accidents en zone police par rapport à la zone gendarmerie.

c) Localisation suivant le type de route



En 2011, la proportion d'accidents mortels sur le réseau départemental et communal a augmenté.

d) Les véhicules impliqués

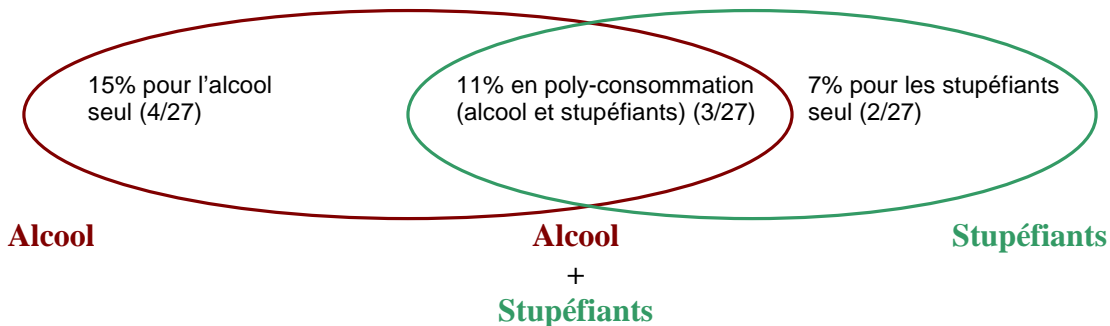


46 véhicules (dont 3 piétons) ont été impliqués dans les 27 accidents mortels. Ce nombre est en augmentation par rapport à 2010 (46 au lieu de 40).

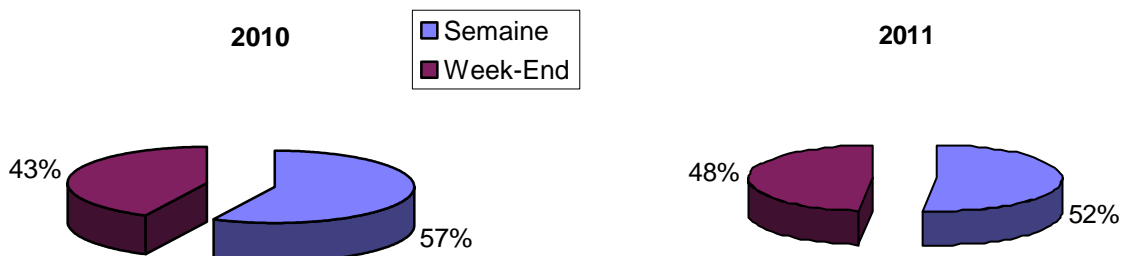
e) Factorialité et typologie des accidents mortels

Sur 27 accidents mortels en 2011 :

- 37% concernaient des véhicules seuls (10/27),
- 22% des accidents ont été le résultat de face à face (6/27),
- 30% ont eu un obstacle fixe pour facteur aggravant (8/27),
- 30% impliquaient des usagers vulnérables (piéton, cycliste et 2RM)(8/27),
- 33% ont pour cause la présence d'alcool et/ou de stupéfiants chez l'un des conducteurs :



f) Répartition temporelle



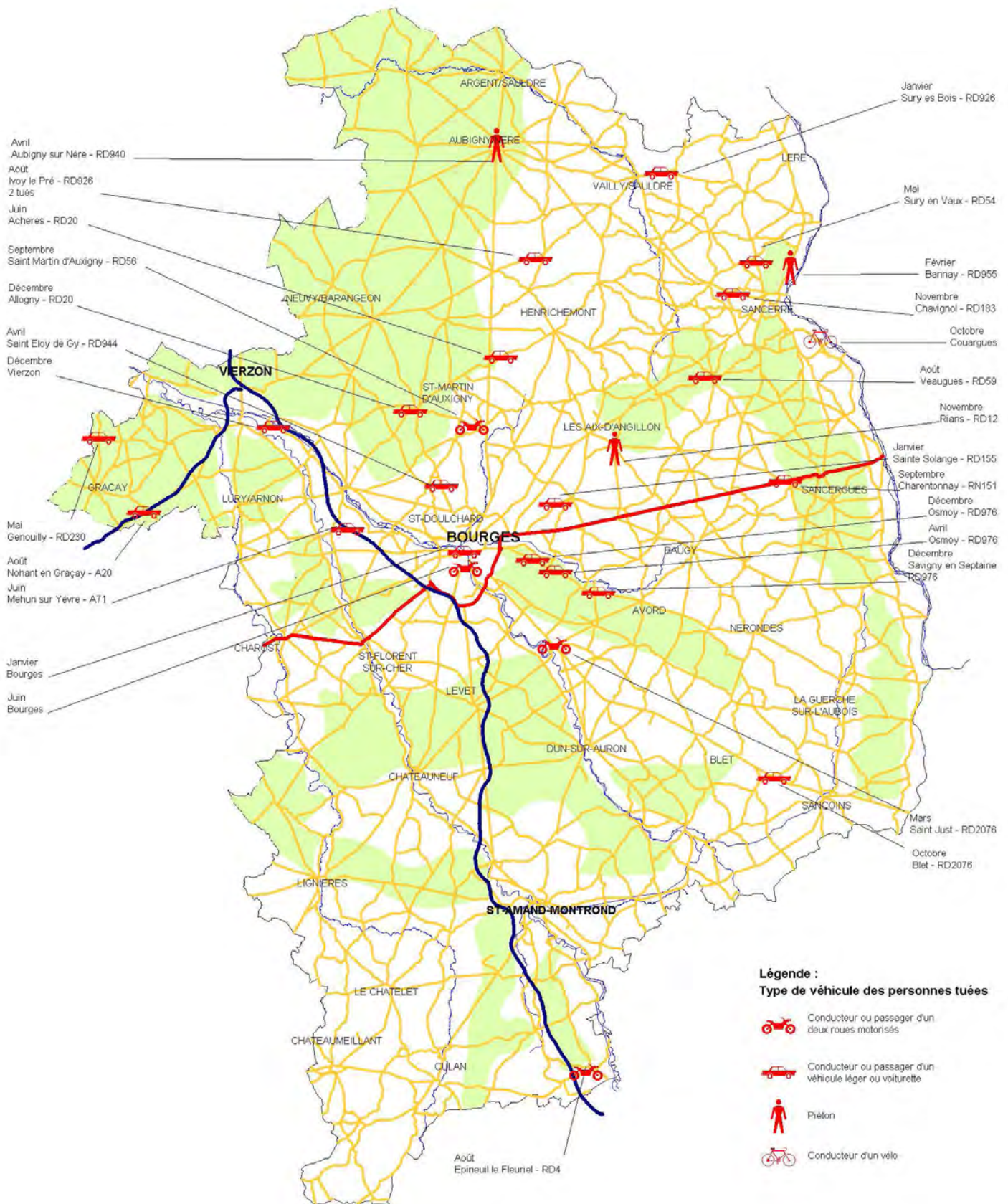
Le week-end est compris du vendredi 18h00 au dimanche 24h00.

On note une légère augmentation de la répartition des accidents en week-end.

Observatoire Départemental de Sécurité Routière du Cher

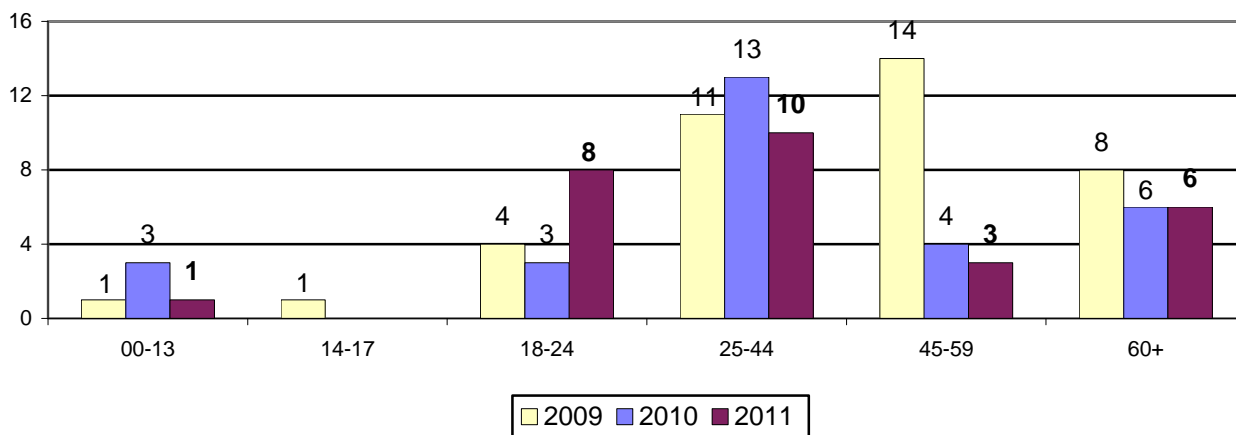
Accidents Mortels au 31 décembre 2011

27 accidents mortels - 28 tués



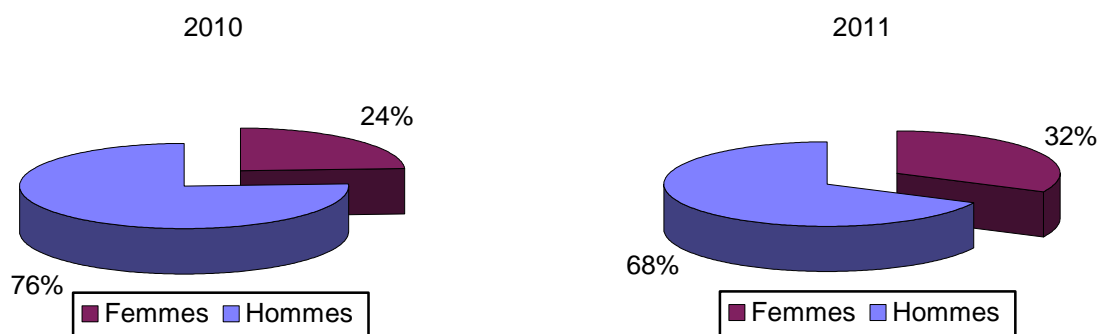
III. Les personnes tuées

a) Répartition suivant l'âge



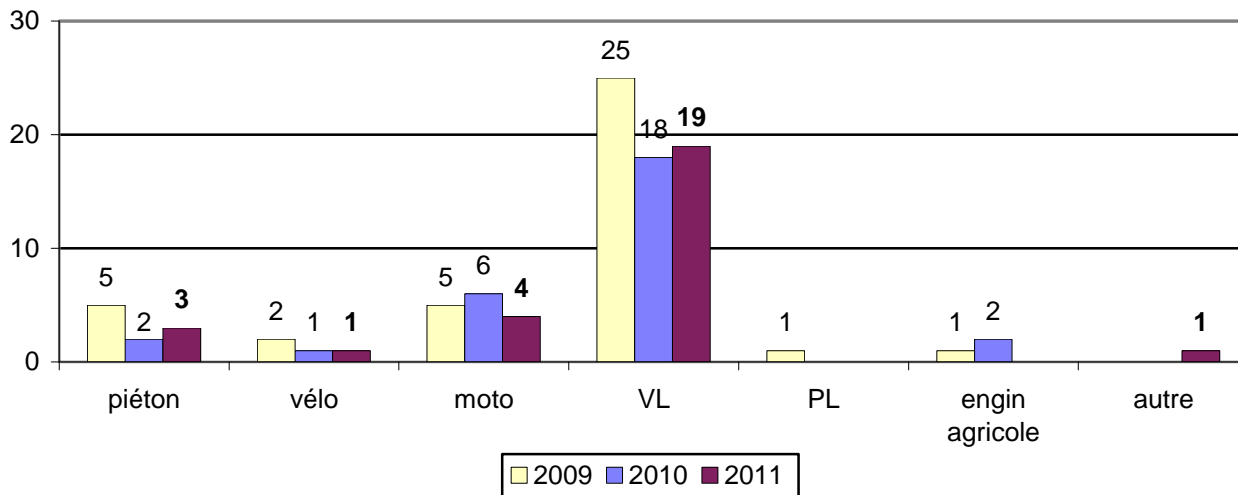
En 2011, on note une très forte part des décès de la tranche d'âge 18-24 ans; on déplore près de 29% des tués en 2011 (8/28) contre 10% en 2010 (3/29).

b) Répartition suivant le sexe



On note en 2011, une augmentation de la représentativité des femmes mortellement accidentées. (9/28 en 2011 contre 7/29 en 2010)

c) Répartition par véhicule



En 2011, on observe une diminution des tués en deux-roues motorisé (14% contre 21% en 2010).

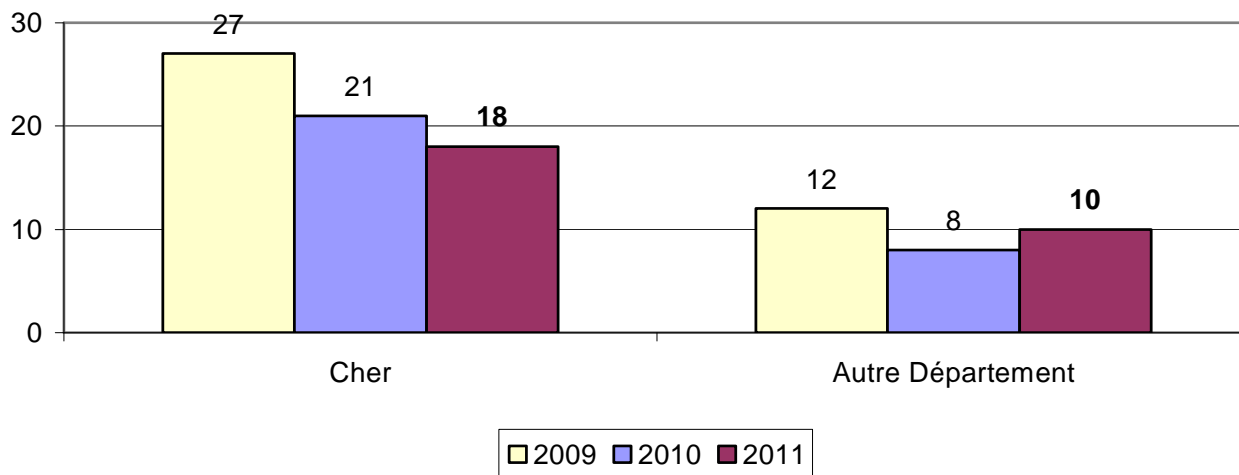
29% sont des usagers vulnérables (deux-roues motorisé (2RM), piétons, vélos)

Ces taux étaient respectivement de 21% et 31% en 2010.

Parmi les 28 personnes tuées, en 2011, on recense :

- 15 conducteurs de VL
- 4 passagers de VL
- 1 conducteur de voiturette « sans permis »
- 4 conducteurs de deux roues motorisés (2RM) > à 125 cm³
- 1 cycliste
- 3 piétons

d) Répartition selon l'origine



En 2011, 64% (18/28) des personnes tuées résidaient dans le Cher (72% en 2010).

82% (23/28) étaient des résidents du département ou des départements limitrophes comme en 2010.

Signalisation routière : la parole aux usagers

La signalisation routière est destinée à guider l'usager en mouvement.

Elle doit répondre à des critères précis tels que la lisibilité, la cohérence, l'uniformité, la visibilité, ...

La signalisation routière doit avant tout être adaptée et crédible pour être respectée.

Si vous avez rencontré un problème de signalisation routière dans le département :
CHER, vous pouvez en faire part à l'aide du formulaire ci-dessous à la Commission
Consultative des Usagers sur le Signalisation Routière (CCUSR) de ce même département.

Les champs marqués de * sont obligatoires.

Nom : *	<input type="text"/>
Prénom : *	<input type="text"/>
Courriel : *	<input type="text"/>
Adresse postale : *	<input type="text"/>
Voie concernée : *	<input type="radio"/> Autoroute <input type="radio"/> RN Route Nationale <input type="radio"/> RD Route Départementale <input type="radio"/> Voie communale
Dénomination de la voie : * (ex: RN999, rue Martin...)	<input type="text"/>
Type du problème : *	<input type="radio"/> Limitation de vitesse (voir des exemples) <input type="radio"/> Radar (voir des exemples) <input type="radio"/> Priorité (voir des exemples) <input type="radio"/> Entretien (voir des exemples) <input type="radio"/> Signalisation de direction (voir des exemples) <input type="radio"/> Aménagement (voir des exemples) <input type="radio"/> Panneau manquant ou inadapté (voir des exemples) <input type="radio"/> Autres (voir des exemples)
Localisation du problème	
Département : *	CHER
Commune :	<input type="text"/>
Description du problème rencontré : *	<input type="text"/>
POSTER LE FORMULAIRE	

Pour en savoir plus sur les règles qui régissent la signalisation routière, découvrez sur le site de la Sécurité Routière :

- [les panneaux de signalisation routière](#)

- [les réponses aux questions les plus fréquemment posées sur la route](#)

- [la réglementation relative à la signalisation routière](#)

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent

(art. 34 de la loi "Informatique et Libertés").

Pour l'exercer, adressez-vous à :

MEEDDAT / DSCR / SRIC Arche sud 92055 LA DEFENSE CEDEX

© Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
Arche Sud - 92055 La Défense Cedex